



**DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE  
FORMATION INITIALE ET VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE  
SESSION DU 04 AVRIL 2023**

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021, relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, à l'arrêté du 28 mars 2022 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience VAE pour l'obtention du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture et à l'arrêté du 22 décembre 2022 portant diverses dispositions concernant la VAE pour le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture.

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS  
Par ordre alphabétique**

**I.F.A.P. de CHAMBRAY-LÈS-TOURS :**

- 1 - ALLAIN Margaux, Stéphanie, Marie
- 2 - BAUFRETON Charline, Marie, Monique
- 3 - CHAMBERTIN Sakina, Adrianna
- 4 - CHÉRON Caroline, Elise, Pierrette
- 5 - CORDIER Amandine, Christelle, Aurélie
- 6 - LE GAL Romane, Alice, Thérèse
- 7 - MALENDES Marion, Sarah
- 8 - MAUREL Margot, Charlotte, Océane
- 9 - PEINEAU Aurore, Gisèle, Geneviève
- 10 - TOULON Salomé, Margot, Rachel, Mélodie



Fait à Orléans, le 04 avril 2023

Pour la directrice régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités et  
par délégation

Stéphane BAZIN  
Président du jury